



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

liquidation des pensions

Question écrite n° 111104

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions de départ en retraite des personnes nées en 1948. Il lui demande de lui faire savoir s'il envisage de prendre une mesure permettant à ces personnes réunissant 160 trimestres au 31 décembre 2008 de pouvoir prétendre à une retraite à taux plein à partir du 1er janvier 2009 ou si, au contraire, elles seront dans l'obligation de continuer à travailler jusqu'au 1er avril 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111104

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12365